

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **4 novembre 2013**

Décision n° **B-2013-4692**

commune (s) :

objet : Réalisation de la stratégie et des outils de communication 2014 à 2018 de l'offre d'accueil foncière et immobilière à destination des entreprises de la Communauté urbaine de Lyon en tertiaire, industrie, commerce et hôtellerie - Autorisation de signer le marché de services à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction de l'attractivité et des relations internationales - Service attractivité

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Kimelfeld

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 28 octobre 2013

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 5 novembre 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Mme Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Colin, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bouju, Vesco, Rivalta, Julien-Laferrière, Sangalli.

Absents excusés : M. Reppelin (pouvoir à M. Abadie), Mme Domenech Diana (pouvoir à M. Passi), MM. Buna, Philip (pouvoir à Mme Besson), Mme Pédrini (pouvoir à M. Darne J.), MM. Arrue, Bernard R. (pouvoir à Mme Vullien), Mmes Peytavin (pouvoir à M. Charrier), Frih (pouvoir à M. Claisse).

Absents non excusés : MM. Daclin, Charles, Sécheresse, Mmes Dognin-Sauze, Laurent, MM. Assi, David G., Lebuhotel.

Bureau du 4 novembre 2013**Décision n° B-2013-4692**

objet : Réalisation de la stratégie et des outils de communication 2014 à 2018 de l'offre d'accueil foncière et immobilière à destination des entreprises de la Communauté urbaine de Lyon en tertiaire, industrie, commerce et hôtellerie - Autorisation de signer le marché de services à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert
service : Délégation générale au développement économique et international - Direction de l'attractivité et des relations internationales - Service attractivité

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 23 octobre 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 modifiée, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

Au niveau économique et à l'échelle européenne, la concurrence des villes est très forte. Les choix d'implantation et d'investissement se font sur l'image globale d'une ville et de son dynamisme et la capacité des acteurs locaux à accompagner l'implantation et le développement. Pour promouvoir les atouts de la métropole lyonnaise en matière de développement économique et affirmer son rayonnement national et international, la Communauté urbaine de Lyon participe et organise plusieurs manifestations, sur différentes thématiques, en lien avec ses filières et secteurs d'excellence.

Sur l'offre d'accueil, la présence de la Communauté urbaine de Lyon et de ses partenaires à ces événements est l'occasion pour la collectivité de promouvoir son territoire et d'attirer des investisseurs potentiels, des entreprises susceptibles d'avoir des projets d'implantation sur l'agglomération lyonnaise et d'entretenir la confiance des acteurs déjà présents sur le territoire.

En participant à des salons dédiés ou d'autres manifestations et à travers un panel de supports de communication, la Communauté urbaine présente l'offre immobilière et les atouts majeurs du territoire tant au niveau des possibilités d'expansion, de développement de certains pôles économiques, qu'au niveau de la qualité de vie (professionnelle, culturelle, formation, etc.) propre à l'agglomération lyonnaise.

Une procédure d'appel d'offres ouvert a été lancée en application des articles 26, 33, 39, 40, 57 à 59 du code des marchés publics pour l'attribution du marché relatif à la réalisation de la stratégie et des outils de communication 2014 à 2018 de l'offre d'accueil foncière et immobilière à destination des entreprises de la Communauté urbaine en tertiaire, industrie, commerce et hôtellerie.

Le marché ferait l'objet d'un marché à bons de commande, conformément à l'article 77 du code des marchés publics, conclu pour une durée ferme de un an, reconductible de façon expresse 3 fois une année.

Le marché comporterait un engagement de commande maximum de 190 000 € HT, soit 227 240 € TTC pour la durée ferme du marché. Le montant relatif à la période ferme est identique pour les périodes de reconduction.

Dans le respect des articles 53 et suivants du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres, lors de sa séance du 4 octobre 2013 a classé les offres et choisi celle du groupement d'entreprises J'ARTICULE/SAENTYS COMMUNICATION.

Il est donc proposé au Bureau d'autoriser monsieur le Président à signer ledit marché, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le Président à signer le marché à bons de commande relatif à la réalisation de la stratégie et des outils de communication 2014 à 2018 de l'offre d'accueil foncière et immobilière à destination des entreprises de la Communauté urbaine de Lyon en tertiaire, industrie, commerce et hôtellerie, et tous les actes y afférents, avec le groupement d'entreprises J'ARTICULE/SAENTYS COMMUNICATION pour un montant maximum de 190 000 € HT, soit 227 240 € TTC pour une durée ferme de un an reconductible de façon expresse 3 fois une année.

2° - Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits à inscrire au budget principal - exercices 2014, 2015, 2016 et 2017 - compte 6233 - opération n° 0P02O2066.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 5 novembre 2013.